



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 10
 Nombre de pouvoirs : 2
 Membres votants : 12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal Souche), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Hervé Alotto), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

DEL2023_088 : Association – Subvention à « Le four de la Magnanerie »

En décembre 2017 par délibération du conseil, la commune a acté la restauration du four à pain communal de la Magnanerie. Elle s'était alors engagée à prendre en charge au maximum 25 % du coût des travaux. Après obtention des subventions sollicitées, la souscription de la Fondation du Patrimoine et une fois le paiement des travaux effectué, il reste 3 000 euros de financement non dépensés.

À l'issue des travaux engagés, manquaient encore la porte de la chambre de cuisson et des accessoires pour utiliser le four (pelles, brosse, racloir, thermomètre, pétrin, chambre de levée, etc.).

Le Conseil municipal est appelé à verser la somme de 3 000 euros en faveur de l'association chamagnarde « Le four de la Magnanerie », somme qui pourrait être utilisée pour l'achat d'une porte de chambre de cuisson et d'accessoires de cuisson.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la subvention de 3000 euros attribuée à l'association « Le four de la Magnanerie » ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser cette subvention.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire

Jean Paul JULIEN
 Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : 27 DEC. 2023
 Publié le : 27 DEC. 2023